

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

ENTREPRISE : _____ **TÉLÉPHONE :** _____

ADRESSE : _____

Mail : _____

PROPRIÉTAIRE : _____ **TÉLÉPHONE :** _____

ADRESSE : _____

Mail : _____

N° Demande Préalable : _____

<input type="checkbox"/> ÉCHAFAUDAGE <input type="checkbox"/> ÉCHELLE	DATE D'INSTALLATION : _____ DURÉE D'OCCUPATION : _____
<input type="checkbox"/> SUR TROTTOIR <input type="checkbox"/> SUR CHAUSSÉE	ADRESSE D'OCCUPATION : _____ _____
<input type="checkbox"/> RAVALEMENT FACADE <input type="checkbox"/> RÉFECTION TOITURE <input type="checkbox"/> AUTRE :	

<input type="checkbox"/> DÉPÔT	DATE D'INSTALLATION : _____ DURÉE D'OCCUPATION : _____
<input type="checkbox"/> SUR TROTTOIR <input type="checkbox"/> SUR CHAUSSÉE	ADRESSE D'OCCUPATION : _____ _____
Type de travaux :	

<input type="checkbox"/> NACELLE <input type="checkbox"/> BENNE	DATE D'INSTALLATION : _____ DURÉE D'OCCUPATION : _____
<input type="checkbox"/> SUR TROTTOIR <input type="checkbox"/> SUR CHAUSSÉE	ADRESSE D'OCCUPATION : _____ _____
Type de travaux :	

<input type="checkbox"/> PALISSADE	DATE D'INSTALLATION : _____ DURÉE D'OCCUPATION : _____
<input type="checkbox"/> SUR TROTTOIR <input type="checkbox"/> SUR CHAUSSÉE	ADRESSE D'OCCUPATION : _____ _____
Type de travaux :	

ATTENTION : Un délai de 10 JOURS OUVRÉS est nécessaire pour établir l'arrêté municipal

Conformément au Règlement de Voirie, en date du 28/04/97, toute occupation du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance, au profit de la Ville, selon un tarif fixé par délibération du Conseil Municipal (voir au verso).

NB : toute demande fera l'objet d'une redevance (voir au verso)

FAIT À : _____

LE : _____

SIGNATURE : _____

RETOUR au SERVICE "OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC" - Tel : 04.70.02.56.22

1 Rue des Conches – 03100 MONTLUÇON / Mail : declarations.travaux@mairie-montlucon.fr

<u>Désignations</u>	Unité	Tarifs
Pour toute permission ou autorisation de voirie (1 ^{ère} demande et renouvellement), sauf pour travaux revêtant un intérêt général.	L'unité	8,79 €
<u>A - DROITS UNIQUES</u>		
1) - Établissement d'un balcon, dépassant 0,22 ml de saillie : à la construction	Le ml / étage	18,37 €
- Établissement de bow-window sur construction neuve ou existante, à l'alignement de la voie publique... à la construction	Le ml / étage	44,95 €
2) Marquise ou auvent, sur construction neuve ou existante, à l'alignement de la voie publique..... à la construction		
grande marquise : saillie <u>sup.</u> à 0,80 m	Le m ²	27,16 €
petite marquise ou auvent : saillie maxi 0,80 m	Le m ²	8,99 €
<u>B - DROITS RENOUELABLES</u>		
1) Bennes, nacelles et grues en stationnement sur la voie publique : 1 à 2 Jours	L'unité	12,85 €
..... 3 à 15 Jours	L'unité	41,27 €
... au-delà de 15 Jours et par quinzaine supplémentaire commencée	L'unité	71,28 €
. <u>Algécos</u> , sur la voie publique par mois commencé	Le m ²	5,00 €
2) Dépôts de matériaux, non clos, sur la voie publique, Dépôts de matériaux, clos avec palissade, sur la voie publique, Pour tous travaux..... par mois commencé	Le m ²	5,00 €
3) Palissade sans affichage..... par mois commencé	Le ml	5,00 €
4) Échafaudage fixe et mobile par mois commencé	Le m ²	5,00 €
5) Barrage d'une rue à la circulation, pour tous travaux, autres que les travaux eau, assainissement, égouts, gaz, électricité, téléphonie fixe et Mobile, chauffage urbain		
. Barrage complet..... la journée	L'unité	40,00 €
. Barrage incomplet..... la journée	L'unité	20,00 €
6) Distributeur fixe de carburant implanté sur le domaine communal Redevance annuelle par distributeur	L'unité	113,28 €